Bordereau attestant l'exactitude des informations - NANTES - 4401 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 06/09/2024 - 24796 - 2019 B 02514 - 852 920 248 - ABALONE PORTAGE

Déposé au Greffe
le 21 AOUT 2024
sous le N° 24795
RCS N° 19B2514

ATTESTATION DE CONFORMITE DES DOCUMENTS COMPTABLES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

La société ou la personne morale désignée ci-après

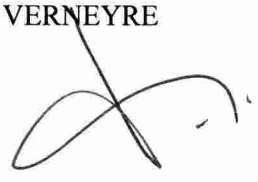
ABALONE PORTAGE
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 50000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 43 RUE BOBBY SANDS
44800 SAINT-HERBLAIN
852920248 RCS NANTES

Représentée par la société ABALONE FRANCE, SAS au capital de 500 000,00 euros dont le siège social est situé à Saint-Herblain (4800) 43 rue Bobby Sands, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nantes sous le numéro 383 497 963, elle-même représentée par Monsieur Jean VERNEYRE, son Président,

Certifie que les documents comptables transmis sous forme électronique sont conformes aux comptes approuvés par l'assemblée générale, ou, en cas d'associé unique, par ce dernier ;

Déclare donner mandat pour effectuer le dépôt des documents mentionnés aux articles L.232-21 à L.232-23 du code de commerce à la société ABALONE FRANCE, SAS au capital de 500 000,00 euros dont le siège social est situé à Saint-Herblain (4800) 43 rue Bobby Sands, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nantes sous le numéro 383 497 963, représentée par Monsieur Jean VERNEYRE, son Président.

Pour la société ABALONE PORTAGE
Sa Présidente, la société ABALONE FRANCE
Représentée par M. VERNEYRE



SAS ABALONE PORTAGE

43 RUE BOBBY SANDS

44800 ST HERBLAIN

Dossier financier de l'exercice en Euros
Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

certifié conforme à l'original
le 23/09/2022

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2022 12			Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles						
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	Total II						
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés						
	Autres créances	49 483.78		49 483.78	49 727.17	-243.39	-0.49
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités						
	Charges constatées d'avance (3)						
	Total III	49 483.78		49 483.78	49 727.17	-243.39	-0.49
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	49 483.78		49 483.78	49 727.17	-243.39	-0.49

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2022 12	Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 50 000)	50 000.00	50 000.00		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	-715.83	-292.47	-423.36	-144.75
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	-243.39	-423.36	179.97	42.51
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	49 040.78	49 284.17	-243.39	-0.49
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants	63.00	63.00		
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés				
	Dettes fiscales et sociales				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	380.00	380.00		
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	443.00	443.00		
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	49 483.78	49 727.17	-243.39	-0.49
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	443.00	443.00		

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2022 12			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	31/12/2021 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services						
Chiffre d'affaires NET						
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges						
Autres produits						
Total des Produits d'exploitation (I)						
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			682.29	674.75	7.54	1.12
Impôts, taxes et versements assimilés						
Salaires et traitements						
Charges sociales						
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements						
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges				0.46	-0.46	-100.00
Total des Charges d'exploitation (II)			682.29	675.21	7.08	1.05
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			-682.29	-675.21	-7.08	-1.05
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afferentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2022 12	Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	438.90	251.85	187.05	74.27
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	438.90	251.85	187.05	74.27
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI				
2. Résultat financier (V-VI)	438.90	251.85	187.05	74.27
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	-243.39	-423.36	179.97	42.51
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII				
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII				
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)				
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des produits (I+III+V+VII)	438.90	251.85	187.05	74.27
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	682.29	675.21	7.08	1.05
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	-243.39	-423.36	179.97	42.51

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 49 483.78 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 0 Euros et dégageant un déficit de -243.39 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Etat des immobilisations

Néant

Etat des amortissements

Néant

Etat des provisions

Néant

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Taxe sur la valeur ajoutée	116	116	
Groupe et associés	49 368	49 368	
TOTAL	49 484	49 484	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	63	63		
Autres dettes	380	380		
TOTAL	443	443		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	10.0000		5 000		5 000

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Produits à recevoir

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	63
Autres dettes	380
Total	443

Charges et produits constatés d'avance

ABALONE PORTAGE
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 50000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 43 RUE BOBBY SANDS
44800 SAINT-HERBLAIN
852920248 RCS NANTES
Ci-après la « Société »

AFFECATION DU RESULTAT PROPOSEE A L'ASSOCIE UNIQUE DU 25 mai 2023

TROISIEME DECISION
AFFECTATION DU RÉSULTAT

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat déficitaire de l'exercice clos le 31 décembre 2022 d'un montant de -243,39 euros au poste « report à nouveau », portant le report à nouveau à un montant de -959,22 euros.

DISTRIBUTIONS ANTERIEURES
Par ailleurs, l'assemblée générale prend acte, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, qu'il a été procédé aux distributions de dividendes suivantes au cours des trois derniers exercices :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31.12.2021			Néant
31.12.2020			Néant
31.12.2019			Néant

ABALONE PORTAGE
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 50000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 43 RUE BOBBY SANDS
44800 SAINT-HERBLAIN
852920248 RCS NANTES
Ci-après la « Société »

AFFECATION DU RESULTAT ADOPTEE PAR
L'ASSOCIE UNIQUE DU 25 mai 2023

TROISIEME DECISION
AFFECTATION DU RÉSULTAT

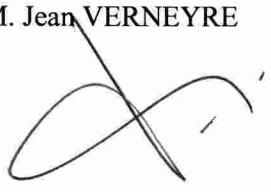
L'assemblée générale décide d'affecter le résultat déficitaire de l'exercice clos le 31 décembre 2022 d'un montant de -243,39 euros au poste « report à nouveau », portant le report à nouveau à un montant de -959,22 euros.

DISTRIBUTIONS ANTERIEURES
Par ailleurs, l'assemblée générale prend acte, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, qu'il a été procédé aux distributions de dividendes suivantes au cours des trois derniers exercices :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31.12.2021			Néant
31.12.2020			Néant
31.12.2019			Néant

Cette résolution est adoptée par l'associé unique.

Certifié conforme
Le Président,
La société ABALONE FRANCE
Représentée par M. Jean VERNEYRE
.



ABALONE PORTAGE
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 50000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 43 RUE BOBBY SANDS
44800 SAINT-HERBLAIN
852920248 RCS NANTES
Ci-après la « Société »

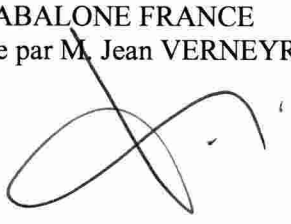
ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 25 mai 2023

CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31.12.2022

En application de l'article L. 227-10 du code de commerce, nous vous informons que les conventions suivantes, visées par les articles susmentionnés, ont été conclues au cours de l'exercice écoulé :

Les conventions répondant à ces critères qui ont été conclues au cours de l'exercice écoulé : Néant.

Fait à Saint-Herblain, Le 5 mai 2023
Le Président,
La société ABALONE FRANCE
Représentée par M. Jean VERNEYRE
.



Greffe du Tribunal de Commerce
IMMEUBLE RHUYS
2TER QU FRANCOIS MITTERRAND
BP 86209
44262 NANTES CEDEX 2

N° de gestion : 2019B02514 | relance 2 / 2022

MINISTÈRE
DE LA JUSTICE
Liberté
Égalité
Fraternité

Cour d'Appel de RENNES
TRIBUNAL JUDICIAIRE DE NANTES

PARQUET DU PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE
SERVICE COMMERCIAL, ECONOMIQUE ET FINANCIER

LA POSTE

ABALONE PORTAGE
43 R BOBBY SANDS
44800 ST HERBLAIN

SD : 8640142442586662

Nantes, le 26/02/2024

Objet : DEPOT AU RCS DES COMPTES ANNUELS - ABALONE PORTAGE - N° RCS 852920248

Madame, Monsieur,

Par plusieurs relances il vous a été rappelé que les comptes de votre société n'ont pas été déposés.

En conséquence, je vous prie de bien vouloir régulariser le dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce de NANTES (sis 2 Bis Quai François Mitterrand BP 86209 44262 NANTES), en adressant les pièces certifiées conformes dans un délai d'un mois.

Si vous ne vous exécutez pas, le parquet engagera le cas échéant des poursuites pénales à votre encontre devant le Tribunal de Police.

Je vous rappelle que le non dépôt des comptes est passible de sanctions :

- **Article L 611-2 II du Code de Commerce** : « Lorsque les dirigeants d'une société commerciale ne procèdent pas au dépôt des comptes annuels dans les délais prévus par les textes applicables, le président du tribunal peut, [...], leur adresser une injonction de le faire à bref délai sous astreinte.» ;
- **Article R247-3 du même code** : « Le fait de ne pas satisfaire aux obligations de dépôt prévues aux articles L. 232-21 à L. 232-23 est puni de l'amende prévue par le 5e de l'article 131-13 du code pénal pour les contraventions de la cinquième classe. » Soit une amende de 1.500€ euros au plus pour les contraventions de la cinquième classe, montant qui peut être porté à 3.000 euros en cas de récidive.

Le Procureur de la République,

Pièces à fournir pour le dépôt des comptes *: Un exemplaire certifié conforme des comptes annuels et annexes, ainsi que l'assemblée approuvant les comptes, accompagnés d'un règlement de la somme de 50,45 euros TTC (règlement à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce de NANTES) par exercice déposé.*

Greffe du Tribunal de Commerce
IMMEUBLE RHUYS
2BIS QU FRANCOIS MITTERRAND
BP 86209
44262 NANTES CEDEX 2

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
NANTES

N° de gestion : 2019B02514 | relance 1 / 2022

REÇU le
04 JAN. 2024
Rep

LA POSTE

Registre du Commerce et des Sociétés
SERVICE DES COMPTES ANNUELS
- Tél 02.40.41.02.18/21/22

ABALONE PORTAGE
43 R BOBBY SANDS
44800 ST HERBLAIN

SD : 86301424244265A

Nantes, le 26/12/2023

Objet : DEPOT AU RCS DES COMPTES ANNUELS - N° RCS 852920248

Madame, Monsieur,

Le dépôt des comptes annuels au registre du commerce et des sociétés, dans le mois qui suit leur approbation, est une obligation légale que doit remplir toute Société par actions simplifiée.

Votre obligation n'a pas été remplie à ce jour pour l'exercice 2022.

Aussi je vous remercie de bien vouloir m'adresser sous les meilleurs délais un exemplaire certifié conforme des documents requis :

- Les comptes annuels
- le rapport de gestion, le rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels, éventuellement complétés de ses observations sur les modifications apportées par l'assemblée aux comptes annuels qui lui ont été soumis et, s'il y a lieu, le rapport du conseil de surveillance.
- La proposition d'affectation du résultat soumise à l'assemblée et la résolution d'affectation votée.
- Le Procès verbal d'assemblée approuvant les comptes,

Le dépôt doit être accompagné de la somme de 47,54 euros TTC (règlement à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce de NANTES) par exercice déposé, incluant le coût de l'insertion d'un avis au BODACC, la taxe INPI et les frais de relance.

Une société en liquidation amiable ou sans activité doit également procéder à ce dépôt.

Je reste à votre disposition pour toute demande de renseignement complémentaire, et vous remercie de bien vouloir me signaler une éventuelle erreur figurant dans ce courrier, pour laquelle vous voudrez bien accepter mes excuses.

Veuillez, Madame, Monsieur, recevoir mes salutations distinguées.

Le greffier,

TRIBUNAL de COMMERCE
GREFFE
-NANTES-

ABALONE
agence d'emplois
www.abalone-interim.com

ABALONE FRANCE
SAS au capital de 500 000 euros
43 Rue Bobby Sands ZAC de la Lorie BP 80095
44814 Saint-Herblain
SIREN 383 497 963 R.C.S Nantes
Tél : 02.40.69.09.83

ABALONE
a été labellisé
Nantes 2013 G

Garantie financière souscrite en application de l'article L1251-49 du Code du Travail

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
IMMEUBLE RHUYS
2 TER QUAI FRANCOIS MITTERRAND
BP 86209
44262 NANTES CEDEX 2

CB 50,45 €

ARRIVÉE
26 AOUT 2024
GREFFE

OBJET : DEPOT AU RCS DES COMPTES ANNUELS – ABALONE PORTAGE – N° RCS 852920248 / N° Gestion : 2019B02514/Relance 2/ 2022

Madame, Monsieur,

Nous vous prions de bien vouloir trouver sous ce pli l'ensemble des éléments nécessaires au dépôt des comptes de la société ABALONE PORTAGE pour l'exercice clos le 31.12.2022 certifiés conformes, ainsi qu'un chèque d'un montant de 50,45 euros à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce de NANTES.

Nous vous remercions de bien vouloir nous adresser le récépissé de Dépôt à l'adresse suivante :

ABALONE FRANCE
Service Juridique – JT
43, Rue Bobby Sands
44800 SAINT-HERBLAIN

Nous vous en souhaitons une bonne réception,

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations,

PO/ Nadège LIGNON, Directrice Générale Adjointe

CERTIFICATION QUALITE SAAP N° 0601
Abalone Group
UN GLOBAL COMPACT
Network France
WE SUPPORT


antes
013
european
green
capital